

TRONC COMMUN

UE 13 - Organisation des systèmes de santé en France et en Europe

L'organisation des systèmes sociaux et de santé est un préalable à toute approche de la régulation, ces systèmes ayant pour objet de produire les services nécessaires à la mise en oeuvre des politiques de santé publique :

- régulation économique de la protection sociale et de la santé et modes de financement
- performance des systèmes de santé selon l'OMS et l'OCDE
- effets de la décentralisation/centralisation sur les institutions sociales et de santé, dans certains pays européens
- planification dans les domaines social et de santé
- processus de construction et de mise en oeuvre des politiques : plans, schémas, programmes
- réseaux sociaux et de santé
- participation des usagers à la construction d'une politique locale

UE 14 - Politiques sociales et de santé contemporaines en Europe

Cette unité d'enseignement a pour objectif d'expliquer et de contextualiser les orientations des politiques sociales et sanitaires à des publics de professionnels et d'usagers, et de comparer ces politiques au niveau Européen. Les principaux contenus portent sur les politiques et populations suivantes :

- santé publique, environnement, promotion de la santé
- politiques hospitalières (incluant la santé mentale)
- politiques médico-sociales (personnes âgées, handicapés, enfance)
- politiques sociales (personnes en situation de précarité sociale)
- soins de ville, y compris réseaux de santé

UE 15 - Stratégie et gestion de projets

Cette unité d'enseignement a pour but de présenter l'ensemble des opérations qui permettent de mener une action de santé publique, de la définition d'une stratégie d'action à l'évaluation des réalisations :

- histoire et base conceptuelle de la stratégie.
- démarche de conduite de projet et communication stratégique.
- démarche et diagnostic stratégique.
- structure et stratégie : nouvelles formes de coopération (réseaux, partenariats)
- mise en oeuvre de la stratégie et gestion des ressources humaines.

UE 16 - Processus de régulation, évaluation, accréditation et inspection

Cette unité d'enseignement porte sur les outils de régulation des systèmes de santé en France et en Europe :

- place de l'évaluation, de l'accréditation et de l'inspection parmi les différents modes de régulation d'un système de santé
- évaluation : le concept d'évaluation, le dispositif d'évaluation, les représentations des acteurs, les étapes de la démarche évaluative.
- qualité, accréditation, audit : concepts, enjeux de la qualité, mise en oeuvre de l'évaluation interne et externe, utilisation des résultats, conduite d'une politique territoriale de démarche qualité au sein des établissements.
- inspection : les différents acteurs et la démarche d'inspection et de contrôle, les fondements juridiques de l'inspection, la démarche méthodologique

UE 17 - Organisation, gouvernance et partenariat

Cette unité d'enseignement consiste à présenter la dynamique des organisations de travail, privées et publiques notamment dans le cadre des schémas régionaux et départementaux et de la contractualisation avec les établissements :

- introduction à la théorie de la décision
- structure et dynamique des organisations
- pilotage de politiques de santé publique
- articulation entre les acteurs de santé publique
- contractualisation et négociation.

Cette UE reprend des enseignements du M1 en les remettant dans le contexte de la santé publique et plus spécifiquement de la gestion de projet en santé publique et des schémas du secteur sanitaire et social.

UE 18 - Système d'information, gestion financière et mesure de la performance

La conduite d'actions de santé publique nécessite de développer un système d'information adapté, un ou des projets de financement et une démarche d'analyse de la performance de l'action :

- Les systèmes d'information des organisations sanitaires et sociales : caractéristiques et évaluation de leur performance. Les processus d'interprétation de l'information. Description et analyse des stratégies déployées par les acteurs. Les nouvelles technologies de l'information. Problématiques de leur mise en oeuvre. Impact sur la coordination des acteurs.
- Comptabilité générale, documents de synthèse de la comptabilité budgétaire. Elaboration et suivi du budget. Clôture des comptes et détermination des résultats. Les juridictions financières.
- Méthodes de financement des établissements et services liées à la performance. Grands principes d'analyse des coûts. Définition des sections et des unités d'oeuvre dans les organisations sanitaires et sociales. Gestion par centres de responsabilité interne et contractualisation interne. Tableaux de bord de pilotage. Indicateurs médico-économiques et indicateurs médico-socio-économiques.

SPECIALISATION (au choix)

UE 191 - Observation, analyse et aide à la décision en santé publique

Comment faire un diagnostic de la situation sanitaire et sociale sur un territoire donné ? Comment mesurer un problème spécifique de santé publique ? Quels outils méthodologiques utiliser ? Voici des questions qui se posent souvent aux décideurs et aux acteurs au niveau d'un territoire, d'un service, d'une agence. Si l'observation repose majoritairement sur des approches quantitatives, les techniques d'observation sont multiples et diversifiées tant au niveau des méthodes, des types d'informations recueillies que des moyens nécessaires. Aussi, il est important que les professionnels de santé publique maîtrisent ces apports pour mener à bien des travaux d'observation et, de manière générale, pour faciliter la prise en compte de données d'observation dans les décisions en santé publique :

- synthèse des informations existantes, lecture critique
- définition du besoin d'information
- conception d'une veille scientifique
- conception et utilisation d'indicateurs
- méthodes utilisées dans l'observation de la santé
- techniques d'analyse et construction d'un cahier des charges
- aide à la décision sur la sélection et la priorisation des problèmes à résoudre
- diffusion de l'information en santé publique

UE 192 - Conception et gestion de projets en santé publique

Cette unité d'enseignement met l'accent sur la conduite des projets en santé publique de la conception à la mise en œuvre :

- formalisation d'un processus de projet
- analyse des risques liés au projet
- analyse des jeux d'acteurs dans le cadre d'un projet
- allocation et gestion des ressources financières et humaines
- gestion des équipes projets
- compétences du responsable de projet
- formalisation d'un plan de management
- formalisation d'un "business case"

UE 193 - Evaluation des politiques et des programmes de santé publique

Cette unité d'enseignement développe les différentes approches et méthodes existant en termes de suivi et d'évaluation de programmes de santé publique en France, en Europe et au Québec. L'impact économique, la mesure de la qualité et l'utilisation d'indicateurs médico-sociaux dans le cadre de la LOLF, sont aussi abordés :

- approche historique, concepts et champs de l'évaluation, finalités et enjeux
- planification de l'évaluation : questionnement évaluatif, cahier des charges, dispositif (acteurs et instances, suivi et évaluation (reporting))
- méthode : les stratégies de recherche en évaluation, le référentiel de jugement, les techniques de recueil de données et d'analyse
- usages de l'évaluation : construction et présentation des résultats, communication, standards de qualité
- méthodes d'évaluation médico-économique pour les décisions en santé publique
- démarche d'analyse « coût – effective » pour un programme de santé publique,
- approches globales en termes d'efficacité et de qualité d'une organisation sociale et de santé

UE 194 - Anticipation du risque et gestion de crise

La médiatisation des crises sanitaires a renforcé la demande de sécurité de la part de la population. L'évaluation et la gestion des risques, l'anticipation des situations d'exceptions, la prévention des crises et leur gestion, sont maintenant des éléments fondamentaux pour les professionnels du management et de la régulation en santé publique :

- alertes et urgences sanitaires :
 - introduction générale, définitions et concepts.
 - organisation en cas de situation d'exception et prise en charge spécifique des risques pour la santé.
 - alerte sanitaire relative aux risques infectieux
 - alertes sanitaires de faible amplitude et à gestion locale.
- prévention des risques et des crises :
 - analyse comparée des modalités d'anticipation et de prévention des risques dans trois grands domaines
 - outils de détection des risques et des crises : surveillance et vigilance
 - outils de prévention des crises tournés vers les populations : information, formation
 - anticipation d'une crise potentielle « naturelle » de très grande ampleur (exemple du plan d'action en cas d'épidémie de grippe aviaire)
- gestion et sortie de crise :
 - démarche de gestion de crise
 - prise de décision en situation d'urgence
 - sortie de crise et retour d'expérience

STAGE ET MEMOIRE

UE 20 - Séminaire et stage

La spécialisation dans l'une des quatre unités d'enseignement optionnelles du M2 est suivie d'un approfondissement pendant de stage.

Mémoire

- Les séminaire et stage équivalent à 20 ECTS, temps de préparation inclus.
- Les stages peuvent être réalisés en France, dans les pays européens, ou dans d'autres pays avec lesquels l'ENSP a développé des partenariats.
- Le stage est organisé durant le second semestre de la deuxième année et est consacré au développement de compétences professionnelles au travers de :
 - l'acquisition de compétences de compréhension du rôle du professionnel de santé publique dans son environnement, ce qui va de l'identification des différents acteurs internes et externes à l'observation et à la compréhension de leurs logiques d'action,
 - l'acquisition de compétences d'analyse des différents outils et méthodes utilisés par les praticiens et de leur appropriation,
 - la mise en situation professionnelle dans le but d'acquérir les compétences nécessaires pour prendre par la suite des responsabilités dans la conduite de projet, l'évaluation en matière de politiques sociales et de santé, l'observation et la promotion de la santé ou l'évaluation et la gestion de risques liés à la santé.

- Un projet individualisé de stage est proposé à l'étudiant par un maître de stage agréé par l'EHESP ou l'IEP et une fiche d'objectifs est signée par les parties prenantes. Les maîtres de stage sont recrutés parmi les cadres de direction des établissements sanitaires et sociaux, les cadres de l'État et des collectivités territoriales, le réseau des comités d'éducation pour la santé, des organismes de santé publique, des associations privées gestionnaires de services sociaux et de santé, des groupes de santé primaire dans des pays européens (Primary care Trusts au Royaume Uni, Entreprises sanitaires locales en Italie ou encore des centres de santé communautaires en Espagne).
- Ce stage inclut la préparation du mémoire, dont le contenu est le plus souvent lié à des missions réalisées au cours du stage et à des problématiques qui en découlent. Ce mémoire permet de mettre en oeuvre les compétences acquises au cours des unités optionnelles du M2.
- Pour certains étudiants, des « stages recherche » peuvent être proposés. Ils sont effectués dans un laboratoire d'accueil agréé sous la double tutelle d'un enseignant HDR de l'équipe pédagogique pour la problématique de recherche et d'un chercheur pour l'encadrement thématique. Cette option sera progressivement développée en fonction du réseau EHESP, de l'appui possible sur de nouvelles équipes de recherche et de l'extension qui en résultera en termes de laboratoires d'accueil.

Séminaires

Le choix du terrain de stage et du thème de mémoire son liés d'une part à celui de l'UE optionnelle et d'autre part au choix d'un secteur précis des politiques de santé. Ce secteur est choisi après participation à des séminaires de présentation de ces thématiques. Les étudiants sont donc aidés dans la problématisation de leur sujet de mémoire par des conférences de méthode et des séminaires thématiques (exemples : pathologies chroniques, santé au travail, santé mentale, prévention des risques...) qui, en complément de l'UE optionnelle, donnent une cohérence d'ensemble aux quatre types de parcours tout en les personnalisant.